

Tarn, front de colonisation par le loup et déclinaison du plan national loup

Si les premiers indices avérés de présence du loup dans le Tarn remontent à 2008, le premier dommage aux troupeaux date lui de septembre 2020. (Un dommage avait été constaté en 2018 sur un troupeau tarnais, mais sur des prairies situées dans l'Hérault.)

Jusqu'en 2020, le massif du Caroux-Espinouse constituait la seule Zone de Présence Permanente du loup depuis l'hiver 2017 avec la présence d'un loup mâle avérée, à cheval sur le Tarn et l'Hérault.

En 2021, un deuxième individu est formellement identifié dans le massif proche du Somail (plus au sud-ouest, limitrophe d'Anglès dans le Tarn) qui apparaît comme une zone à surveiller, également sur les deux départements, expliquant la recrudescence des indices et dommages de cette année.

A ce jour, tout le département du Tarn est classé en cercle 3 depuis 2020, ce qui permet l'accès au dispositif d'aide à la protection des troupeaux du programme de développement rural régional (acquisition de chiens de protection et accompagnement technique) financé par l'État et les fonds européens (FEADER).

Trois communes plus exposées au risque de prédation ont été classées en "cercle 2" en 2021 (Murat-sur-Vèbre, Nages, Anglès). Cela a donné accès aux éleveurs concernés à des aides aux investissements matériels de type clôture électrifiée (cette option n'a cependant pas été demandée dans les dossiers d'aides 2021).



Bilan 2021 des aides à la protection des troupeaux :

15 dossiers sur deux appels à projets,

Une enveloppe totale de près de 32 500€ d'aides publiques (dont 15 000€ d'aides d'État)

Les aides ont concerné :

- L'achat de 8 chiens
- L'aide à l'entretien de 28 chiens
- 62 sessions d'accompagnement technique (3 à 5 par dossier)

Chiffres clés 2021 – présence du loup :

Pour 2021, sur 64 **observations** (42 observations visuelles avec pièges photographiques, 10 prélèvements de fèces ou d'urine, 4 prélèvements de poils, 3 empreintes et pistes et 5 carcasses de proie sauvage) :

- 29 ont été retenues comme étant des observations de loup (12 en 2020),
- 18 sont invérifiables,
- 4 sont en attente de validation,
- 5 sont en attente d'analyse génétique,
- 8 ne retiennent pas le loup.

En 2021, 31 **constats** de dommages ont été relevés, dont 16 sont classés « loup non écarté ». Au total, on peut attribuer au loup la mort de 44 ovins et un veau, ainsi que 19 ovins blessés.

Décembre 2021: tenue de la cellule de veille loup qui a proposé d'élargir à 25 le nombre de communes tarnaises en cercle 2.